



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | SOLANACÉES

N° 1, 3 juin 2021

Principaux insecticides homologués pour les solanacées en 2021

Ce bulletin d'information regroupe les principaux insecticides homologués dans les cultures de légumes-fruits : les tomates, les poivrons et les piments, les aubergines et les cerises de terre. On n'y retrouve ni les traitements de semences ni les produits homologués contre les ennemis rares ou occasionnels.

Avant d'utiliser un pesticide, toujours lire attentivement l'étiquette du produit et suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom commercial de chaque produit dans le tableau.

Indications particulières

Légumes de transformation

Les informations dans les tableaux ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer aux légumes de transformation. Consultez les étiquettes pour connaître les informations spécifiques aux solanacées cultivées pour la transformation s'il y a lieu.

Biopesticides

Certains biopesticides sont présentés dans les tableaux et identifiés par le pictogramme **BIO**. Avant d'utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé. Pour une liste plus complète et des informations complémentaires sur ces produits, vous pouvez consulter le bulletin d'information *Spécial phytoprotection bio 2021* (à paraître).

Produits nécessitant une justification et une prescription agronomiques

Les produits homologués dans les solanacées contenant les molécules nécessitant une [justification et une prescription agronomiques](#) (thiaméthoxame, imidaclopride et chlorpyrifos) sont identifiés dans ce bulletin par

le pictogramme suivant : 

Utilisation de pesticides dans les grands tunnels

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) définit un grand tunnel comme une structure sans fondation, dans laquelle on peut entrer, recouvrant les cultures dans les champs, avec une ou plusieurs baies, et généralement couverte d'un matériau imperméable. Les grands tunnels peuvent être saisonniers et mobiles et sont principalement ventilés par les ouvertures situées aux extrémités et sur les côtés : [tunnels-pesticides-fra.pdf \(canada.ca\)](#).

L'ARLA n'a pas encore évalué spécifiquement les pesticides homologués pour une utilisation dans les grands tunnels. En attendant une directive, l'ARLA a statué que les produits homologués à la fois pour le champ ou la serre peuvent être utilisés dans les tunnels et les serres froides et serres trois saisons, **à moins d'indications contraires sur l'étiquette des produits**.

L'ARLA recommande également, entre autres, les pratiques suivantes pour l'utilisation de pesticides dans les grands tunnels :

- Prioriser des pesticides homologués à la fois pour des utilisations au champ et en serre.
- Limiter l'application de pesticides lorsque les grands tunnels sont en place.
- Respecter le délai de sécurité le plus strict de l'étiquette. Si aucun délai de sécurité n'est indiqué sur l'étiquette, respecter un délai de sécurité d'au moins 12 heures avant d'autoriser quiconque à retourner dans le grand tunnel.

Les produits homologués uniquement pour un usage en serre n'ont pas été inclus dans les présents tableaux, mais peuvent être consultés ici :

- [Insecticides, acaricides et bio-insecticides homologués en 2021 et leur compatibilité avec les agents de lutte biologique dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)
- [Fongicides et biofongicides homologués en 2021 et leur compatibilité avec les agents de lutte biologique dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre](#)

Contenu des tableaux

Groupe de résistance

Les produits sont regroupés par insecte, puis par groupe de résistance. Le groupe de résistance correspond à la classification du [Comité d'action sur la résistance aux insecticides](#) (IRAC). Lorsque des traitements répétitifs doivent être effectués, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes de résistance différents, afin de retarder ou de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide.

Vous pouvez également retrouver de l'information sur la résistance dans la section [Caractéristique des produits commerciaux](#) sur SAgE pesticides : risque de développement de la résistance pour les différents groupes et liste des insectes dont des populations résistantes à ce groupe sont confirmées ou soupçonnées au Québec.

Dose par hectare et dose maximale par saison

Il est important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit. Vous pouvez consulter les étiquettes en français sur le site Web de [Santé Canada](#) en cliquant sur le nom commercial (surligné en bleu) de chaque produit.

IRS et IRE

Indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ). Plus les indices sont élevés, plus le risque est grand pour la santé humaine ou l'environnement.

Les indices de risque sont un outil d'aide à la décision pour le choix des produits, pour l'adoption d'équipements de protection individuels ([Fiche EPI](#)) et pour protéger les milieux et les espèces vulnérables lors de l'utilisation. On peut trouver plus d'information sur les indices de risques par produit sur la base de données de SAgE pesticides. De plus, l'étiquette des produits contient des informations importantes sur les mesures à respecter pour la protection des milieux naturels et des pollinisateurs.

Délai de réentrée et délai avant récolte

Délai de réentrée

Le respect de ce délai avant l'entrée au champ est très important pour éviter les risques d'exposition cutanée et, à un moindre niveau, respiratoire. Les délais de réentrée peuvent varier selon les activités; il faut toujours consulter l'étiquette.

Délai avant la récolte

À respecter afin d'éviter la présence de résidus de pesticides sur les aliments.

Toxicité pour les abeilles

L'information sur la toxicité pour les abeilles provient de [SAgE pesticides](#).

Pour plus d'information sur l'impact de certains pesticides sur les abeilles, vous pouvez consulter la fiche technique [Protégeons les abeilles des pesticides](#). Cette fiche fournit une liste de bonnes pratiques d'utilisation afin de minimiser les effets néfastes des pesticides sur les abeilles. Toutes ces bonnes pratiques s'appliquent aussi à la protection des pollinisateurs indigènes.

Changements aux homologations de certains produits

Révocation de l'homologation des produits contenant du chlorpyrifos : calendrier de révocation et changements aux étiquettes

Une [décision d'évaluation](#) a été rendue par l'ARLA de Santé Canada le 10 décembre 2020 pour les produits contenant du chlorpyrifos. La plupart des utilisations agricoles du chlorpyrifos sont révoquées, incluant l'utilisation du chlorpyrifos contre les vers gris dans les solanacées.

Les produits dont l'homologation est révoquée seront graduellement abandonnés selon le calendrier suivant :

- 9 décembre 2021 : dernière date de vente par le fabricant;
- 9 décembre 2022 : dernière date de vente par le détaillant;
- 9 décembre 2023 : dernière date utilisation permise par l'utilisateur.

Les changements suivants ont été apportés aux étiquettes des produits contenant du chlorpyrifos (veuillez consulter les étiquettes pour plus de détails) :

- Ajout d'énoncés standards sur l'étiquette visant à informer les utilisateurs des effets toxiques possibles pour le biote sensible;
- Ajout d'un énoncé sur l'étiquette visant à limiter le moment de l'application (température de l'air ≤ 15 °C) pour réduire la volatilisation;
- Mise à jour des énoncés concernant les rejets d'effluents;
- Mise à jour des énoncés concernant l'entreposage.



Les produits contenant du chlorpyrifos sont encore soumis à l'exigence [d'une justification et d'une prescription agronomique](#) pour leur vente et leur utilisation.

Modifications à l'étiquette de l'ORTHÈNE 97%

Le 3 avril 2020, l'ARLA a rendu une [décision d'examen spécial](#) pour les produits contenant de l'acéphate. Des modifications ont été apportées à l'étiquette de l'ORTHÈNE 97% conformément à cette décision, mais l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/04/22.

Voici les principales modifications :

- Interdiction visant les applications au moyen d'un nébulisateur manuel ou d'un brumisateurs manuel.
- Révision des délais de sécurité (DS) pour assurer la protection des travailleurs qui se rendent dans un site traité.
- Réduction de la dose d'application et du nombre maximal d'applications par année, et augmentation du délai d'attente minimal entre les traitements pour certaines cultures afin d'atténuer les risques préoccupants relatifs aux aliments et à l'eau potable.
- Mises en garde et énoncés de danger pour informer les utilisateurs de la toxicité et des risques de l'acéphate pour les insectes pollinisateurs, les arthropodes utiles, les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques.
- Interdiction visant les applications pendant la floraison et dans les neuf jours précédant la floraison dans le cas des cultures attractantes pour les insectes pollinisateurs (ou de toute autre culture si des abeilles domestiques sont utilisées pour la pollinisation).
- Énoncé d'étiquette avisant les utilisateurs de ne pas rejeter les eaux résiduelles contaminées à l'acéphate provenant d'une serre dans les milieux aquatiques.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le RAP préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Karine Fortier-Brunelle, agronome (MAPAQ) et révisé par Marianne St-Laurent, agronome, M. Sc. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Solanacées ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles
NOM COMMERCIAL								
Altise - traitement foliaire								
1B/Malathion								
MALATHION 500	aubergine	1,4-3 L	110	144	12 h	3 j	4/ND	♦
3A/Cyperméthrine								
MAKO UP-CYDE 2.5 EC	tomate	85 ml 140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND	♦
3A/Lambda-cyhalothrine								
MATADOR 120 EC SILENCER 120 EC	tomate	83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	▼
3A/Perméthrine								
PERM-UP POUNCE 384 EC	tomate	180-260 ml	166	196	12 h	24 h	5/1 822 ml	♦
6 et 28/Abamectine et cyantraniliprole								
MINECTO PRO	tous	385-741 ml	60	222	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	♦
28/Cyantraniliprole								
EXIREL	tous	500-1 000 ml	4	173	12 h	24 h	4/4,5 L	♦
Altise de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation								
1B/Acéphate								
ORTHENE 97%	tomate	consulter l'étiquette	17	132	12 h	S. O.	1	▼
Cicadelle de la pomme de terre - traitement foliaire								
1B/Diméthoate								
CYGON 480 EC LAGON 480 E	tomate	550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND	♦
1B/Malathion								
MALATHION 500 MALATHION 85 E MALATHION 500 MALATHION 85 E	tomate aubergine poivron	1,4-2 L 735-975 ml 1,4-3 L 610-1 345 ml	84 76 110 92	121 144	12 h	3 j	4/ND	♦
3A/Cyperméthrine								
MAKO UP-CYDE 2.5 EC	tomate	85 ml 140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND	♦
3A/Lambda-cyhalothrine								
MATADOR 120 EC SILENCER 120 EC	tomate	83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml 3/250 ml	▼
3A/Pyréthrine								
PYGANIC CROP PROTECTION EC 1.4 II (en anglais) BIO	tomate	2,32-4,65 L	69	121	12 h	ND	8/37,2 L	♦
4A/Imidaclopride								
ADMIRE 240	tous	200 ml	6	211	24 h	7 j	2/ND	♦
4D/Flupyradifurone								
SIVANTO PRIME	tous	500-750 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml	▼
Doryphore de la pomme de terre - dans l'eau de transplantation								
1B/Acéphate								
ORTHENE 97%	tomate	consulter l'étiquette	17	132	12 h	S. O.	1	▼
Doryphore de la pomme de terre - traitement foliaire								
Inconnu/Beauveria bassiana (souche ANT-03)								
BIOCERES F WP	tomate, poivron et aubergine	consulter l'étiquette	5++	ND	4 h	0 j	aucune	ND
1B/Malathion								
MALATHION 500	tomate	1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND	♦
3A/Cyperméthrine								
MAKO UP-CYDE 2.5 EC	tomate	85 ml 140 ml	124	157	12 h	3 j	3/ND	♦

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles
NOM COMMERCIAL								
3A/Deltaméthrine								
DECIS 5 CE DECIS FL	tomate	100-150 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND	♦
3A/Lambda-cyhalothrine								
MATADOR 120 EC SILENCER 120 EC	tomate	83-125 ml	447	81	24 h	7 j	2 ou 3/250 ml	▼
3A/Perméthrine								
PERM-UP POUNCE 384 EC	tomate	180-260 ml	166	196	12 h	24 h	5/1 822 ml	♦
3A et 4A/Deltaméthrine et imidaclopride								
CONCEPT 	tomate	650 ml	21	380	12 h	7 j	3/1,95 L	
3A et NC/Pyréthrinés et sel de potassium d'acide gras								
TROUNCE 	tous	5 L/100 L d'eau	74++	174	12 h	24 h	ND	♦
4A/Acétamipride								
ASSAIL 70 WP	tomate, poivron	40-80 g	20	1	12 h	7 j	2/240 g	○
4A/Imidaclopride								
ADMIRE 240 	tous	200 ml	6	211	24 h	7 j	2/ND	♦
ALIAS 240 SC 	tomate, aubergine							
4A et 15/Acétamipride et novaluron								
CORMORAN	poivron	440-700 ml	24	37	12 h	7 j	2/2,63 L	○
4D/Flupyradifurone								
SIVANTO PRIME	tous	750-1 000 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml	▼
5/Spinosad								
ENTRUST 	tous	167 ml 83 ml	4	73	12 h	24 h	3/ND	♦
5/Spinétorame								
DELEGATE	tous	160-240 g	7	100	12 h	24 h	3/600 g	♦
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole								
MINECTO PRO	tous	556-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 ou 5/2,223L	▼
28/Cyantranilprole								
EXIREL	tous	750-1 000 ml	4	173	12 h	24 h	4/4,5 L	♦
28/Cyclanilprole								
HARVANTA 50SL	tous	0,8-1,2 L	6	145	12 h	24 h	3/3,6L	▼
28/Chlorantranilprole								
CORAGEN	tous	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L	○
28/Tétranilprole								
VAYEGO 200SC	tous	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	♦
Noctuelle (ver de l'épi) - traitement foliaire								
3A/Perméthrine								
PERM-UP POUNCE 384 EC	tomate	260-365 ml 260 ml	174 166	196	12 h	24 h	5/1 822 ml	♦
3A/Fenpropathrine (consulter l'étiquette pour les délais de récolte et réentrée par types d'activité)								
DANITOL	aubergine, poivron, cerise de terre tomate	779 ml	ND+	278	24 h/7 j/11 j 24 h/6 j/17 j	3j /7 j 3j /6 j	1/779ml 4/3,118 L	♦
11A/Bacillus thurigiensis var. kurstaki								
BIOPROTEC PLUS 	tomate	0,9 L					ND	○
DIPEL 2X DF 		550 g	5++	ND+	4 h	0 j	ND	
DIPEL WP		1 100 g					ND	
11A/Bacillus thurigiensis var. aizawai								
XENTARI WG 	tous	500 à 1 000 g	5++	ND+	4 h	0 j	ND	ND
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole								
MINECTO PRO	tous	556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223L	▼
28/Chlorantranilprole								
CORAGEN	tous	250-375 ml	4	92	12 h	24 h	4/1,125 L	○

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active								
	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles
NOM COMMERCIAL								
28/Cyantraniliprole								
EXIREL	tous	750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L	▼
28 et 3A/Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine								
VOLIAM XPRESS	tous	500 ml	458	191	24 h	7 j	2/ND	▼
Pucerons - traitement foliaire								
NC/Sels de potassium d'acides gras								
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	tous	dilution 1:50		53				
NEUDOSAN		8L/400 L d'eau	5++	100	4 h	0 j	ND	▼
OPAL								
NC/Huile de canola								
VEGOL HUILE DE CULTURE	tous	dilution 1:50	5++	ND+	S. O.	0 j	4/ND	ND
3A et NC/Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras								
TROUNCE	tous	5 L/100 L d'eau	74++	174	24 h	24 h	ND	◆
1B/Diméthoate								
CYGON 480 EC	tomate	550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND	◆
LAGON 480 E								
CYGON 480 EC	poivron	700 ml-1 L						
LAGON 480 E								
1B/Malathion								
MALATHION 500	tomate	1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4/ND	◆
MALATHION 500	aubergine	1,4-3 L	110	144	12 h	3 j		
MALATHION 85E	tomate	735-975 ml	76	121	12 h	3 j		
MALATHION 85E	aubergine	535-1 345 ml	92	144	12 h	3 j		
MALATHION 85E	poivron	610-1 345 ml	92	144	12 h	3 j		
1B/Acéphate : consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité								
ORTHENE 97%	poivron	580 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2	▼
4A/Acétamipride								
ASSAIL 70 WP	tomate cerise de terre poivron	56-86 g	20	1	12 h	7 j	2/240 g 4/344 g 4/ND	○
4A/Imidaclopride								
ADMIRE 240	tous	200 ml	6	211	24 h	7 j	2/ND	◆
4A/Thiaméthoxame								
ACTARA 25 WG	tous	105 g	47	170	12 h	24 h	2/ND	◆
4A et 15/Acétamipride et novaluron								
CORMORAN	poivron	490 ml	24	37	12 h	7 j	ND/2,63 L	○
4D/Flupyradifurone : consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué								
SIVANTO PRIME	tous	500-750 ml	18	77	12 h	24 h	ND/2 000 ml	▼
9D/Afidopyropen : consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué								
VERSYS	tous	0,1 L	ND	1	12h	0 j	4/1,25L	○
23/Spirotétramate								
MOVENTO 240 SC	tous	220-365 ml	115	1	12 h	24 h	ND/730 ml	○
28/Cyantraniliprole								
EXIREL	tous	500-1 500 ml	5	175	12 h	24 h	4/4,5 L	◆
28/Tétraniliprole : ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison								
VAYEGO 200SC	tous (répression)	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	◆
29/Flonicamide								
BELEAF 50SG	tous	0,12 - 0,16 kg	24	11	12 h	0 j	3/0,48 kg	○
Pucerons - application au sol ou dans l'eau de transplantation								
1B/Acéphate								
ORTHENE 97%	tomate	consulter l'étiquette	17	132	12 h	ND	1	▼
4D/Flupyradifurone								
SIVANTO PRIME	tous	consulter l'étiquette	22	118	12 h	45 j	ND/2 000 ml	▼

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles
NOM COMMERCIAL								
Punaise terne - traitement foliaire								
1B/Diméthoate								
CYGON 480 EC	tomate	550 ml-1 L	66	132	12 h	7 j	2/ND	♦
LAGON 480 E								
CYGON 480 EC	aubergine	500-700 ml	58					
LAGON 480 E								
3A/Lambda-cyhalothrine								
MATADOR 120 EC	tomate	83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	▼
SILENCER 120 EC								
4A/Thiaméthoxame								
ACTARA 25 WG	tous	105-210 g	49	171	12 h	24 h	2/ND	♦
Punaises Pentatomidae - traitement foliaire								
3A/Fenpropathrine (consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité)								
DANITOL	aubergine, poivron, cerise de terre tomate	779 ml	ND+	278	24 h/7 j/11 j 24 h/6 j/17 j	24 h-17 jours	1/779 ml 4/3,118 L	♦
4A/Thiaméthoxame								
ACTARA® 25 WG	tous	105-210 g	47	170		1 j	2/ND	♦
Pyrale du maïs - traitement foliaire								
1B/Acéphate : consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par type d'activité								
ORTHENE 97%	poivron	850 g	17	132	12 h-2 j	7 j	2/ND	▼
3A/Deltaméthrine								
DECIS 5 CE	poivron	250-300 ml	15	169	12 h	3 j	3/ND	♦
DECIS FL								
3A/Perméthrine								
POUNCE 384 EC	poivron	180 ml	159	196	12 h	24 h	4/780 ml	♦
PERM-UP								
3A et NC/Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras								
TROUNCE	tous	5 L/100 L d'eau	74++	174	24 h	24 h	ND	♦
4A et 15/Acétamipride et novaluron								
CORMORAN	poivron	650-750 ml	24	37	12 h	7 j	2,63 L	○
5/Spinosad								
ENTRUST	tous	167 ml	4	73	12 h	24 h	2	♦
SUCCESS		83 ml						
5/Spinétorame								
DELEGATE	tous	160 g	7	100	12 h	24 h	3/600 g	♦
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole								
MINECTO PRO	tous	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223L	▼
11A/Bacillus thurigiensis var. kurstaki								
BIOPROTEC PLUS	poivron	1,8 L	5++	ND+	4 h	24 h	2 à 4	○
15/Novaluron								
RIMON 10 EC	poivron	410 à 820 ml	4	36	12 h	24 h	3	○
18/Méthoxyfénozide								
INTREPID	tous	0,3-0,6 L	13	92	12 h	24 h	ND	○
28/Chlorantranilprole								
CORAGEN	tous	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L	○
28/Cyantranilprole								
EXIREL	tous	500-750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L	▼
28/Tétranilprole : ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison								
VAYEGO 200SC	tous	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	♦
28 et 3A/Chlorantranilprole et lambda-cyhalothrine								
VOLIAM XPRESS	tous	500 ml	458	191	24 h	7 j	2	▼

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active										
NOM COMMERCIAL	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles		
Tarsonème - traitement foliaire										
NC/Sels de potassium d'acides gras										
NEUDOSAN	BIO tous	14 -38 L	5++	100	4 h	0 j	ND	▼		
OPAL										
NC/Huile de canola										
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO tous	14-38 L	5++	ND+	ND	0 j	ND	ND		
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole										
MINECTO PRO	tous	385-670 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	▼		
23/Spiromesifen										
OBERON	tous	500-600 ml	73	9	12 h	24 h	3/1 800 ml	○		
Tétranyque à deux points - traitement foliaire										
NC/Sels de potassium d'acides gras										
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO tous	2 L/100 L d'eau		53						
NEUDOSAN		14-38 L	5++	100	4 h	0 j	ND	▼		
OPAL	BIO									
NC/Huile minérale										
PURESpray GREEN HUILE DE PULVERISATION 13E	BIO tous	10 L/1 000 L d'eau	86	132	12 h	ND	ND	○		
NC/Huile de canola										
VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO tous	14-38 L	5++	ND+	ND	0 j	ND	ND		
1B/Malathion										
MALATHION 500	tomate	1,4-2 L	84	121	12 h	3 j	4	◆		
MALATHION 85 E		735-975 ml	76							
MALATHION 500	aubergine	1,4-3 L	110	144						
MALATHION 85 E		535-1 345 ml	92							
3A/Fenpropathrine (consulter l'étiquette pour les délais de réentrée par types d'activité)										
DANITOL	aubergine, poivron, cerise de terre tomate	779 ml	ND+	278	24 h/7/11 j 24 h/6/17 j	24 h-17 jours	1/779 ml 4/3,118 L	◆		
3A et NC/Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras										
TROUNCE	BIO tous	5 L/100 L d'eau	74++	174	24 h	24 h	ND	◆		
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole										
MINECTO PRO	tous	385-670 mL	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	▼		
20B/Acéquinocyl										
KANEMITE 15 SC	aubergine	2,1 L	14	25	12 h	24 h	ND	○		
20D/Bifénazate										
ACRAMITE 50 WS	tous	851 g	12	20	12 h	3 j	1	▼		
23/Spiromesifen										
OBERON	tous	500-600 ml	73	9	12 h	24 h	3/1 800 ml	○		
25A/Cyflumetofen										
NEALTA	tomate	1 L	176	16	12 h	3 j	2	○		
Vers gris - traitement foliaire										
1B/Chlorpyrifos : un seul traitement au stade 2-5 feuilles. Consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué										
ATTENTION CHANGEMENT À L'HOMOLOGATION : CONSULTER LA NOTICE AU DÉBUT DE CE BULLETIN										
PYRINEX 480EC	   	poivron	consulter l'étiquette		591	728	24 h	40 j	1	◆
LORSBAN 4E										
NUFOS 4E										
LORSBAN 50W					291	726				
3A/Lambda-cyhalothrine										
MATADOR 120 EC	tomate	83 ml	447	81	24 h	7 j	3/250 ml	▼		
SILENCER 120 EC						3/250 ml				
3A/Perméthrine (consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué)										
PERM-UP	tomate	180-260 ml	166	196	12 h	1 j	5/1 822 ml	◆		
POUNCE 384 EC										

Principaux insecticides homologués dans les solanacées

Groupe de résistance/Matière active	Cultures	Dose/ha (dose par application)	IRS ¹	IRE ²	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Maximum d'applications par année/dose maximale par saison par hectare	Toxicité pour les abeilles
NOM COMMERCIAL								
3A/Perméthrine (consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles ce produit est homologué) : traitement jusqu'au stade 5 feuilles								
PERM-UP POUNCE 384 EC	poivron	180-390 ml	177	196	12 h	1 j	4/780 ml	♦
3A et NC/Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras								
TROUNCE BIO	tous	5 L/100 L d'eau	74++	174	24 h	24 h	ND	♦
6 et 28/Abamectine et cyantranilprole								
MINECTO PRO	tous	370-556 ml	60	105	12 h	7 j	3 à 5/2,223 L	▼
28/Chlorantranilprole (consulter l'étiquette pour les espèces touchées)								
CORAGEN	tous	250-375 ml	4	91	12 h	24 h	4/1,125 L	○
28/Cyantranilprole (consulter l'étiquette pour les espèces touchées)								
EXIREL	tous	500-750 ml	4	92	12 h	24 h	4/4,5 L	▼
28/Tétranilprole : ne pas appliquer le produit moins de 12 jours avant la floraison ou pendant la floraison								
VAYEGO 200 SC	tous	150 ml	83	170	12 h	24 h	4/600 ml	♦
28 et 3A/Chlorantranilprole et lambda-cyhalothrine : homologué contre le ver gris noir et le ver gris panaché seulement								
VOLIAM XPRESS	tous	500 ml	458	191	24 h	7 j	2	▼
Vers gris - traitement dans l'eau de transplantation/au sol								
1B/Acéphate								
ORTHENE 97%	tomate	consulter l'étiquette	18	132	12 h	S. O.	1	▼
1B/Chlorpyrifos : traitement de sol présemis/préplantation (consulter l'étiquette pour les espèces touchées)								
ATTENTION CHANGEMENT À L'HOMOLOGATION : CONSULTER LA NOTICE AU DÉBUT DE CE BULLETIN								
PYRINEX 480EC	poivron	consulter l'étiquette	591	728	24 h	40 j	1	♦
LORSBAN 4E								
NUFOS 4E								
5/Spinosad : consulter l'étiquette pour les espèces contre lesquelles le produit est homologué								
APPÂT SCORPIO BIO	tous	25-50 kg	2	73	ND	24 h	3	♦

Légende

1. Indice de risque pour la santé
2. Indice de risque pour l'environnement

S. O. : sans objet

ND : l'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomique sont nécessaires pour la vente et l'utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomique, visitez la page suivante :

https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/Liste_justification_agronomique.pdf

 : Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d'utiliser un tel produit, vérifiez auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).

Signification et attribution des symboles de risque - SAgE pesticides

○ : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque faible pour la santé et l'environnement. Ces produits devraient être priorisés lorsque possible.

▼ : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un risque modéré pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides devrait se faire en prenant toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

♦ : Ce symbole est utilisé pour décrire les pesticides qui représentent un **risque élevé** pour la santé humaine et pour l'environnement. L'utilisation de ces pesticides ne devrait se faire qu'en dernier recours et nécessite de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter toute forme d'exposition et minimiser les risques pour l'environnement.

Groupe de résistance	Matière active	NOM COMMERCIAL	Note	Indice de risque pour la santé (IRS)	Indice de risque pour l'environnement (IRE)	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucerons (application au sol)	Punaise terne	Punaïses <i>Pentatomidae</i>	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire) (voir étiquette pour les espèces homologuées)	Ver gris (traitement dans l'eau de transplantation)	
Inconnu	Beauveria bassiana (souche ANT-03)	BIOCERES F WP		5++	ND	4 h	0 j			A, P, T											
NC	Sels de potassium d'acides gras	SAFER'S SAVON INSECTICIDE	BIO	5++	53	4 h	0 j					•					•	•			
		NEUDOSAN			100																
		OPAL	BIO																		
NC	Huile de canola	VEGOL HUILE DE CULTURE	BIO	5++	ND+	S. O.	0 j					•					•	•			
NC	Huile minérale	PURESpray GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E	BIO	86	132	12 h	ND											•			
1B	Malathion	MALATHION 500		84-110	121-144	12 h	3 j	A	A, T	T		A, T							A, T		
		MALATHION 85 E		76-92					P, T			A, P, T									
1B	Acéphate	ORTHENE 97%		18	132	12 h	S. O.	T (dans l'eau de transplantation)		T (dans l'eau de transplantation)			T (dans l'eau de transplantation)								T (dans l'eau de transplantation)
				14-17	95-132	24 h	7 j				P		P								
1B	Diméthoate	CYGON 480 EC		58-66	132	12 h	3 j/7 j		T			P, T		A, T							
		LAGON 480 E																			
1B	Chlorpyrifos	PYRINEX 480EC	☒	591	728	24h	40 j												P	P	
		LORSBAN 4E	☒																		
		NUFOS 4E	☒																		
		LORSBAN 50W	☒																		
3A	Cyperméthrine	MAKO		124	157	12 h	3 j	T	T	T											
		UP-CYDE 2.5 EC																			
3A	Deltaméthrine	DECIS 5 CE		15	169	12 h	3 j			T						P					
		DECIS FL																			
3A	Fenpropathrine	DANITOL		ND+	278	Consulter l'étiquette	Consulter l'étiquette				•				•			•			
3A	Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC		447	81	24 h	7 j	T	T	T				T					T		
		SILENCER 120 EC																			
3A	Perméthrine	AMBUSH 500 EC		159-177	196	12 h	24 h	T		T	T					P			P, T		
		PERM-UP																			
		POUNCE 384 EC																			
3A	Pyréthrine	PYGANIC CROP PROTECTION EC 1,4 II	BIO	69	121	12 h	S. O.		T												
3A et NC	Pyréthrines et sel de potassium d'acide gras	TROUNCE	BIO	74++	174	12 h	24 h			•		•				•		•	•		
3A et 4A	Deltaméthrine et imidaclopride	CONCEPT	☒	21	380	12 h	7 j			T											
4A	Acétamipride	ASSAIL 70 WP		20	1	12 h	7 j			P, T		P, T, C									
4A	Imidaclopride	ADMIRE 240	☒	6	211	24 h	7 j		•	•		•									
		ALIAS 240 SC	☒							A, T											
4A	Thiaméthoxame	ACTARA 25 WG	☒	47	170	12 h	24 h					•		•	•						
4A/15	Acétamipride et novaluron	CORMORAN		24	37	12 h	7 j			P		P		•		P					
4D	Flupyradifurone	SIVANTO PRIME		18	77	12 h	24 h		•	•		•									
		SIVANTO PRIME application au sol		22	118	12 h	45 j						• (voir étiquette)								

Synthèse des insecticides et acaricides homologués dans les solanacées																				
Groupe de résistance	Matière active	NOM COMMERCIAL	Note	Indice de risque pour la santé (IRS)	Indice de risque pour l'environnement (IRE)	Délai de réentrée	Délai d'attente avant récolte	Altises	Cicadelle de la pomme de terre	Doryphore	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi)	Pucerons (traitement foliaire)	Pucerons (application au sol)	Punaise terre	Punaies <i>Pentatomidae</i>	Pyrale du maïs	Tarsonème	Tétranyques	Ver gris (traitement foliaire) (voir étiquette pour les espèces homologuées)	Ver gris (traitement dans l'eau de transplantation)
5	Spinosad	ENTRUST	BIO	4	73	12 h	24 h			●						●				
		SUCCESS																		
		APPÂT SCORPIO	BIO	2	73	ND	24 h													● (au sol)
5	Spinétorame	DELEGATE		7	100	12 h	24 h			●						●				
9D	Afidopyropen	VERSYS		ND	1	12 h	0 j					● (voir étiquette)								
11A	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC PLUS	BIO	5++	ND†	4 h	0 j/24 h				T					P				
		DIPEL 2X DF	BIO				0 j													
		DIPEL WP																		
11A	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>oizawai</i>	XENTARI WG	BIO	5++	ND†	4 h	0 j				●									
15	Novaluron	RIMON 10 EC		4	36	12 h	24 h									P				
18	Méthoxyfénозide	INTREPID		13	92	12 h	24 h									●				
20B	Acéquinocyl	KANEMITE 15 SC		14	25	12 h	24 h											A		
20D	Bifénazate	ACRAMITE 50 WS		12	20	12 h	3 j											●		
23	Spirotétramate	MOVENTO 240 SC		115	1	12 h	24 h					●								
23	Spiromesifen	OBERON		73	9	12 h	24 h										●	●		
25	Cyflumetofen	NEALTA		176	16	12 h	3 j											T		
28	Cytraniliprole	EXIREL		5	92-175	12 h	24 h	●		●	●	●				●			●	
28	Tétraniliprole	VAYEGO 200 SC		83	170	12 h	24 h			●		●				●			●	
28	Cytraniliprole	HARVANTA 50SL		6	145	12 h	24 h			●										
28	Chlorantraniliprole	CORAGEN		4	91	12 h	24 h			●	●					●			●	
28 et 3A	Chlorantraniliprole et lambda-cyhalothrine	VOLIAM XPRESS		458	191	24 h	7 j				●					●			●	
28 et 6	Abamectine et cytraniliprole	MINECTO PRO		60	105	12 h	7 j	●		●	●					●	●	●	●	
29	Flonicamide	BELEAF 50SG		24	11	12 h	0 j					●								

Légende
A : Aubergine P : Poivron T : Tomate CT : Cerise de terre ● : Tout le groupe Solanacées
++ La méthodologie développée pour le calcul des indices de risque ne peut être utilisée pour certains biopesticides. Parfois, il est possible d'attribuer des indices provisoires à ces produits lorsque les documents d'évaluation récents contiennent suffisamment d'informations pour conclure que le biopesticide présente un risque très faible ou minimal.

ND : l'information n'est pas disponible pour ce produit.

 : Pour les produits avec ce logo, une justification et une prescription agronomique sont nécessaires pour la vente et l’utilisation. Pour une liste complète de tous les produits visés par une justification et une prescription agronomique, visiter la page suivante : https://www.environnement.gouv.qc.ca/pesticides/permis/modif-reglements2017/Liste_justification_agronomique.pdf

BIO: Produit pouvant être autorisé en production biologique (avant d’utiliser un tel produit, vérifier auprès de votre organisme de certification si le pesticide est autorisé).